

Préparer l'examen du CRFPA après une année de césure

Par **Clement56**, le **26/04/2019** à **09:45**

Bonjour à toutes et tous,

Après un master 2 en droit social obtenu en septembre 2018, j'ai effectué une petite année de césure.

Je souhaite désormais préparer l'examen d'avocat pour l'année 2019-2020.

En raison de cette année de césure il me semble plus judicieux de prendre une prépa privée en ligne annuelle pour prendre le temps de me remettre « dans le bain ». J'hésite entre Dalloz et la prépa CFJ, avec une petite préférence pour Dalloz. Je compte en parallèle travailler en interim pour financer ma prépa.

Pensez-vous qu'après une année de césure je risque d'être plus handicapé dans la réussite de cet examen bien que suivant une prépa privée ?

Est-ce nécessaire de prendre une prépa annuelle ou bien prendre une prépa semestrielle est suffisant ?

Je vous remercie pour vos conseils et vos avis.

Bonne journée